FÉDÉRATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

États financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2026

FÉDÉRATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Table des matières

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	Page
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONEL EN EXERCICE INDÉPENDENT	
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	1
État de l’évolution de l'actif net	2
État des résultats	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers	5 - 7

TALBOT
ASSOCIÉS • ASSOCIATES
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONEL EN EXERCICE INDÉPENDENT

Au conseil d'administration de
Fédération Culturelle de la Francophonie Manitobaine

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Fédération Culturelle de la Francophonie Manitobaine, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion
Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Fédération Culturelle de la Francophonie Manitobaine au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Talbot et associés

Winnipeg, Manitoba
Le 21 octobre 2026

Talbot et associés
Comptables professionnels agréés

FÉDÉRATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État de la situation financière

Au 31 mars 2026

	2026	2025
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	**16 989 $**	16 623 $
Comptes débiteurs	**-**	3 929
Sommes à recevoir des agences gouvernementales (TPS)	**6 800**	4 052
Frais payés d'avance	**1 256**	1 038
	25 045 $	25 642 $
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	**5 114 $**	5 380 $
Produits reportés	**6 266**	7 496
	11 380	12 876
ACTIF NET	**13 665**	12 766
	25 045 $	25 642 $

Approuvé au nom du conseil :

_____

_____

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FÉDÉRATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE
État de l’évolution de l'actif net
Exercice se terminant le 31 mars 2026

	2026	2025
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**12 766 $**	9 489 $
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**899**	3 277
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	**13 665 $**	12 766 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FÉDÉRATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État des résultats

Exercice se terminant le 31 mars 2026

	2026	2025
PRODUITS		
Patrimoine Canadien - PALO - Programmation	**150 000 $**	150 000 $
Conseil des arts du Manitoba - Fonctionnement	**110 000**	110 000
Patrimoine Canadien - FCPA	**58 725**	58 725
Cotisations	**1 400**	1 300
Gouvernement du Manitoba - Sport, Culture et Patrimoine	**1 230**	-
DIvers	**230**	-
Caisse Groupe Financier - Ombre de la lumière	**-**	5 000
Patrimoine Canadien - Ombre de la lumière	**-**	59 550
Francofonds - Ombre de la lumière	**-**	5 000
Appui financiers divers	**-**	850
	321 585	390 425
CHARGES		
Adhésions	**1 782**	2 048
Assurance	**1 992**	1 955
Distribution de fonds aux comités culturels	**98 690**	101 440
Déplacements et hébergement	**6 678**	16 198
Équipement	**6 073**	1 246
Événements	**21 490**	15 841
Fournitures de bureau	**134**	836
Frais bancaires	**3 343**	3 501
Frais de vérification	**5 498**	4 600
Frais du site web	**5 082**	8 959
Frais informatique	**7 462**	8 458
Honoraires	**75 759**	133 332
Loyer	**6 780**	6 780
Publicité et promotion	**8 516**	14 833
Représentation et réunions	**1 178**	1 316
Salaires et avantages sociaux	**69 185**	64 507
Téléphone et télécopies	**900**	725
Timbres et messagerie	**144**	573
	320 686	387 148
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**899 $**	3 277 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

FÉDÉRATION CULTURELLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé mars 31, 2026

	2026	2025
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent des produits par rapport aux charges	**899 $**	3 277 $
Variation des élément hors caisse du fond de roulement:		
Comptes débiteurs	**3 929**	14 077
Frais payés d'avance	**(218)**	(1 038)
Fournisseurs et charges à payer	**(266)**	(13)
Produits reportés	**(1 230)**	2 496
Somme à recevoir des agences gouvernementales	**(2 748)$**	4 294 $
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	**366 $**	23 093 $
ENCAISSE (DEFICIT) au début de l'exercice	**16 623**	(6 470)
ENCAISSE à la fin de l'exercice	**16 989 $**	16 623 $

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

1. ORGANISME

Fédération Culturelle de la Francophonie Manitobaine (FCFM) est un organisme à but non-lucratif incorporé sous l'acte des corporations du Manitoba depuis le 17 février 1986. Comme tel, il est exempt d'impôt sous le paragraphe 149(I) de l'acte de l'impôt sur le revenu, Canada.

L'organisme est porte-parole qui unie les comités culturels de la francophonie du Manitoba rural.

2. CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

a. Méthode de comptabilité

L'Organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

b. Encaisse

L'encaisse comprend les encaisses et les placements hautement liquides qui viendront à échéance dans trois mois ou moins la date d'acquisition.

c. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

d. Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode de reports pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Les diffusions artistiques sont constatées à titre de produits durant la période que l'évènement à lieu.

e. Immobilisations

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus sauf les achats d'immobilisations qui sont portés aux dépenses courantes et ne paraissent donc pas au bilan de l'Organisme. Au cours de l'année terminé le 31 mars 2026 l'achat de deux ordinateurs portables au montant de 5 161$ a été inscrit comme dépense (2025 - 1 246$).

2. Conventions et pratiques comptables

f. Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

L'actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, subvention à recevoir et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la banque à découvert, des fournisseurs et des charges à payer, et les sommes dues à des agences gouvernementales.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de la coopérative aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2026 .

Risque de taux d'intérêt

L'Organisme est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers de l'encaisse et la dette bancaire.

Risque de crédit

L'Organisme est exposé à un risque de crédit sur les comptes clients. L'Organisme évalue de façon continue les comptes clients sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

4. BANQUE À DÉCOUVERT

L'Organisme a une marge de crédit de 25 000$, garantie par les comptes et subventions à recevoir de l'organisme et portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière plus 2%, 6.45% au 31 mars 2026 (6.95% au 31 mars 2025). Les intérêts sont payables mensuellement.

5. RESTRICTION INTERNE

L'Organisme à adopter une nouvelle politique de réserve interne le 18 septembre 2025. L'Organisme développera et maintiendra deux fonds de réserve distincts. Le Fond d'éventualité lui permettra de subvenir à ses obligations fiduciaires en cas de problèmes financiers qui l'obligeraient à cesser ses activités alors que le Fond de contingence servira en cas de défis majeurs menaçant l'organisme à court terme. Les contributions au fonds vont être déterminer annuellement, à la fin de chaque année fiscale. De ce montant, 60% sera distribué au fond d'éventualité, 40% sera attribuer au fond de contingence. A date aucune contribution a été attribuer au fonds de réserve.

6. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme dépend du Patrimoine canadien et de la Province du Manitoba pour son financement de programmation.

7. TRANSACTIONS AVEC PERSONNES APPARENTÉS

Au cours de l'année, l'Organisme a effectué des transactions avec une personne apparentée, la soeur du directeur général est un membre du groupe musicale Bandaline. Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités. La rémunération liée aux honoraires pour l'exercice en cours est la suivante:

Charges: Événements 4 600$